

ANALYSE DES OFFRES

I. Préambule

Objet de la consultation : Achat de deux balayeuses aspiratrices

Le marché est soumis aux dispositions du Code de la commande publique. Ce document est désigné par les termes « le Code » dans l'ensemble des documents de la consultation.

Type de marché : Fourniture

CCAG applicable : CCAG - Fournitures courantes et services

Forme du marché: Marché simple

Procédure de passation : Le présent marché passé selon une procédure formalisée en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Durée du marché : Le marché est passé pour la durée d'achat-livraison-réception, prolongée du délai de garantie des véhicules.

L'avis d'appel public à concurrence a été publié : au BOAMP annonce n°25-76412 le 6 juillet 2025 et au JOUE annonce n° 441618-2025 le 08/07/2025

La date limite de réception des offres était fixée au : Lundi 15 septembre 2025 à 17:00

II. Ouverture des plis

3 plis ont été reçus dans les délais impartis, ils émanent des candidats suivants :

Ordre Arrivé	Date/heure Réception	Mode de transmission	Nom et adresse du candidat	Coordonnées	Observations
1	12/09/2025 13:58	Electronique	EUROPE SERVICE 15000 AURILLAC	virginie.mallet@europe-service.com	
2	15/09/2025 12:16	Electronique	MATHIEU SAS 54200 TOUL	adv@mathieu.fayat.com	
3	15/09/2025 15:26	Electronique	Bucher Municipal 60300 SENLIS	info-senlis.fr@bucher-municipal.com	

Les 3 plis ont été ouverts et leur contenu enregistré par le Service Commande Publique le : 16/09/2025.

III. Examen des candidatures

Conformément aux dispositions des articles L.2142-1 et suivants ainsi que R.2144-1 et suivants du Code de la commande publique, l'examen des candidatures a été réalisé par le Service Commande Publique en date du 16 septembre 2025.

À l'issue de cet examen, il a été constaté que l'ensemble des candidats justifie de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, ainsi que des capacités économiques, financières, techniques et professionnelles exigées pour l'exécution du marché.

L'analyse des offres a été confiée à la : Direction Cadre de Vie

IV. Examen et Critères de jugement des offres

Conformément à l'article R.2152-2 du Code, dans le cas où une ou plusieurs offres se révèleraient irrégulières, la Ville pourra autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser leur offre dans un délai approprié, à condition que ces offres ne soient pas anormalement basses. La régularisation ne pourra avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres. Seules les offres régulières pourront être analysées et classées.

En l'espèce deux candidats ont été invités à régulariser leur offre:

- le candidat **EUROPE SERVICE** devait préciser la décomposition du prix global et forfaitaire figurant à l'acte d'engagement ;
- le candidat **MATHIEU SAS** devait transmettre un acte d'engagement rectifié, mentionnant le prix de deux aspiratrices au lieu d'une.

Leurs réponses, transmises dans les délais impartis, ont permis de lever les irrégularités constatées. Ces offres ont ainsi été régularisées et ont pu être analysées et classées.

Conformément aux dispositions des articles R.2152-7 et R.2152-12 du Code, le jugement des offres sera effectué au moyen des critères énoncés ci-dessous avec application d'un système de pondération dans lequel le total des critères sera noté sur 100 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	40.0
3-Délai de livraison	10.0
4-Maintenance, garanties et services	10.0

L'analyse a été faite par l'attribution d'une note en fonction des appréciations comme précisé ci-dessous :

Le sous-critère est jugé très satisfaisant	Base de notation x 1
Le sous-critère est jugé satisfaisant	Base de notation x 0,75
Le sous-critère est jugé moyen	Base de notation x 0,5
Le sous-critère est jugé insatisfaisant	Base de notation x 0,25
Le sous-critère est jugé très insatisfaisant	Base de notation x 0

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

$$Note de l'offre = \frac{Montant de l'offre moins disante}{Montant de l'offre à noter} \times Base de notation$$

- Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
- Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
- Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

V. Analyse des offres

A. Critère 1 Prix (40 points)

N°	Sociétés	Montant global et forfaitaire porté à l'acte d'engagement	Notes/40pts
1	EUROPE SERVICE	354 900,00 € HT	38,88
2	MATHIEU SAS	368 393,48 € HT	37,46
3	BUCHER MUNICIPAL	345 000,00 € HT	40

B. Critère 2 Valeur technique (40 points)

N°	Sociétés	Commentaires	Appréciations	Notes Sur 40pts
1	EUROPE SERVICE	<p>Conclusion : concernant les <u>dimensions et caractéristiques</u>, le véhicule proposé indique un rayon de braquage réduit, un réservoir d'eau important et une largeur de buse avantageuse, toutefois le châssis proposé (châssis camion) n'est pas conforme aux besoins exprimés par la ville.</p> <p>Les <u>performances de la motorisation</u> sont conformes aux besoins.</p> <p>Les <u>équipements extérieurs</u> sont globalement conformes aux besoins toutefois l'absence d'une deuxième trappe latérale pour les déchets volumineux n'est pas satisfaisant.</p>	MOYEN	20

		<p>De plus le candidat ne propose pas de télécommande de contrôle de basculement des grilles, ce qui n'est pas non plus satisfaisant.</p> <p>Concernant les <u>équipements intérieurs</u>, l'absence de suspensions hydropneumatiques fait défaut.</p> <p>Les <u>équipements de sécurité</u> proposés sont conformes aux attentes.</p>		
2	MATHIEU SAS	<p>Conclusion : concernant les <u>dimensions et caractéristiques</u>, le véhicule proposé indique un rayon de braquage intéressant et un réservoir d'eau conforme aux attentes. Le candidat est le seul à proposer un châssis conforme aux besoins exprimés par la ville, soit un moteur encapsulé dans un châssis en « U » (éitant le vieillissement prématûre en l'absence de visserie et de liaison mécanique). Le candidat propose en outre un système de compactage des déchets.</p> <p>Les <u>performances de la motorisation</u> sont conformes aux besoins.</p> <p>Les <u>équipements extérieurs</u> sont conformes aux besoins, notamment le nettoyage automatique de la turbine et deux trappes latérales pour les déchets volumineux.</p> <p>Concernant les <u>équipements intérieurs</u>, le candidat est le seul à proposer des suspensions hydropneumatiques, conformes aux attentes notamment pour éviter toute usure lors de la montée de surélévations.</p> <p>Les <u>équipements de sécurité</u> proposés sont conformes aux attentes</p>	TRES SATISFAISANT	40
3	BUCHER MUNICIPAL	<p>Conclusion : concernant les <u>dimensions et caractéristiques</u>, le véhicule proposé indique un rayon de braquage désavantageux, un réservoir d'eau conforme aux attentes et une largeur de buse intéressante, toutefois le châssis proposé (châssis camion) n'est pas conforme aux besoins exprimés par la ville. En outre le véhicule ne dispose pas de roues jumelées à l'arrière.</p> <p>Les <u>performances de la motorisation</u> sont conformes aux besoins.</p> <p>Les <u>équipements extérieurs</u> sont globalement conformes aux besoins toutefois l'absence d'un système de nettoyage automatique de la turbine fait défaut.</p> <p>Concernant les <u>équipements intérieurs</u>, l'absence de suspensions hydropneumatiques est regrettable et la présence d'un seul moniteur de contrôle n'est pas conforme aux attentes.</p> <p>Les <u>équipements de sécurité</u> proposés sont conformes aux attentes</p>	MOYEN	20

C. Critère 3 Délai de livraison (10 points)

N°	Sociétés	Commentaires	Appréciations	Notes Sur 10pts
1	EUROPE SERVICE	45 JOURS	TRES SATISFAISANT	10
2	MATHIEU SAS	5 MOIS	SATISFAISANT	7,5
3	BUCHER MUNICIPAL	6 MOIS	SATISFAISANT	7,5

D. Critère 4 - Maintenance, garanties et services (10 points)

N°	Sociétés	Commentaires	Appréciations	Notes Sur 10pts
1	EUROPE SERVICE	Garantie proposée de 2 ans/2000 heures, répondant au minimum exigé Maintenance évaluée à 3,50€HT par heure sur 10000h d'utilisation (révision toutes les 500h)	MOYEN	5
2	MATHIEU SAS	Garantie proposée de 2 ans/2000 heures. En complément, le candidat propose une garantie étendue de 6000h sur groupe balayage, 5000h sur la turbine et 3000h sur la buse, conduit et coude Maintenance évaluée à 4,78€HT par heure sur 10000h d'utilisation (révision toutes les 500h), répartis sur 4 niveaux de maintenance distincts et précisément détaillés	SATISFAISANT	7,5
3	BUCHER MUNICIPAL	Garantie proposée de 2 ans/ 3000 heures Maintenance évaluée à 3,68€HT par heure sur 10000h d'utilisation (révision toutes les 500h)	SATISFAISANT	7,5

E. Notes générales et classement

N°	Sociétés	C1	C2	C3	C4	Notes globales	Classement
1	EUROPE SERVICE	38,88	20	10	5	73,88	3
2	MATHIEU SAS	37,46	40	7,5	7,5	92,46	1
3	BUCHER MUNICIPAL	40	20	7,5	7,5	75	2

VI. Conclusion

Au terme de l'analyse, il est proposé à la commission d'Appel d'offres de retenir pour le marché relatif à l'achat de deux balayeuses aspiratrices, la société **MATHIEU SAS** qui propose l'offre la plus avantageuse.